

<p>OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES</p>	<p>« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. » (Art. MS 45, MS 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.) et (Arrêté du 02 mai 2005 modifié)</p>
<p>ACCESSIBILITE</p>	<p>Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap (nous contacter).</p>
<p>OBJECTIF</p>	<p>S'assurer du maintien des connaissances et du suivi de l'évolution de la réglementation.</p>
<p>DELAIS D'INSCRIPTION</p>	<p>Minimum 15 jours avant le 1^{er} jour de formation</p>
<p>DATES DE FORMATIONS</p>	<p>Voir notre planning.</p>
<p>PRÉ-REQUIS</p>	<p>Titulaire des diplômes S.S.I.A.P., d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveau 1. Qualification de secourisme en cours de validité</p>
<p>CONTENU</p>	<p>Séquence 1 Prévention Evolution de la réglementation en matière de prévention</p> <p>Séquence 2 Moyens de secours Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours</p> <p>Séquence 3 Mises en situation d'intervention Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie. Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité</p>
<p>MOYENS PÉDAGOGIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PC de sécurité, Appareil émetteurs-récepteurs, téléphone -Système de Sécurité Incendie (SSI) Catégorie A - virtuel + Salle de contrôle permettant la simulation de situation de crise - BES, BAES, volet de désenfumage, clapet coupe-feu, -Locaux adaptés au circuit de vérification -Aire de feu (extincteurs, RIA, bac a feu) -Films, vidéo, système informatisé pour QCM
<p>EXAMEN/SANCTION</p>	<p>Attestation de recyclage. Etat de présence à l'ensemble des séquences programmée au recyclage. Dans le cas de défaillance notoire l'organisme de formation pourra proposer une remise à niveau Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.</p>
<p>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</p>	<p>Mr Roger SANCHEZ</p>
<p>TARIF</p>	<p>Nous contacter</p>